

LE COMBAT SYNDICALISTE

CNT MENSUEL DE LA
Confédération Nationale du Travail



FEVRIER 2022/N°468

2€

POETRY GATE

**"Laissez-nous vous conter la
bien étrange fable..."**



SOMMAIRE

ICI ET MAINTENANT p.2 à 13

- Poetry Gate: répression pour un poème

Petite histoire dans une lycée du 93 p.2

- Face à l'état et au capital : reconquérons nos libertés

Analyse du flicage sanitaire et de ses dérives autoritaires p.6

-Radio

Ecoutez la CNT sur Radio Libertaire p.8

- EHPAD en crise

Face à l'épuisement et à l'abandon: action collective et solidarité p.9

- Pour un féminisme syndical de classe et révolutionnaire

Analyse p.10

- Du côté du droit

Quelques jurisprudences de la Cour de cass p.12

INTERNATIONAL p.14 à 18

- Grèce p.14

- Biélorussie p.16

- Cadix p.18

CULTURE p.19 à 23

- Livre

La course éperdue

- Livre

Le temps du feu

- Livre

Petit manuel d'émancipation linguistique

- Analyse

Y a de la rage dans l'air

Poetry-gate : répression pour un poème

Dans un lycée du 93, un collègue est convoqué par le rectorat pour avoir lu un poème lors d'un conseil d'administration sur une formation intitulée « Laïcité et valeurs de la république ».

En 2004, quelques mois après la loi sur les signes ostensibles religieux à l'école, Jean-Pierre Obin, inspecteur général de l'Éducation Nationale, remet au gouvernement un rapport intitulé « Les signes et manifestations d'appartenance religieuse dans les établissements scolaires ». Ce rapport fait un constat désastreux de la situation dans les établissements scolaires, et incrimine les enseignant-es. La sentence est sévère : « *le comble est sans doute atteint avec ce professeur enseignant avec le Coran sur son bureau [...] et qui y recourt dès que des contestations se manifestent. On peut alors parler d'une véritable théologisation de la pédagogie.* »

Si, à l'époque, le rapport est enterré par les services du ministre de l'Éducation Nationale – un nommé François Fillon –, Blanquer ressort Jean-Pierre Obin des caves de la rue de Grenelle, en 2020 après l'assassinat de Samuel Paty, pour lui confier un plan de formation à la laïcité et aux principes de la République.

Messieurs Obin et Blanquer partagent les mêmes ennemis : l'islamo-gauchisme, le wokisme, l'intersectionnalité, etc...

Les propos du premier sur la formation universitaire des enseignant-es est éloquente : « *En guise de formation à la laïcité, on inflige parfois aux étudiants des cours ou des mémoires portant sur la 'déconstruction' du discours officiel sur la laïcité, prétendant mettre à jour le 'racisme systémique' d'un État 'post-colonial' et 'islamo-phobe'* ». Le discours prononcé par le second lors du lancement de ce plan

de formation est tout aussi clair : « *si vous devenez professeur, vous transmettez les valeurs de la République. Et si vous ne les transmettez pas et si même vous militez contre les valeurs de la République, éventuellement sortez de ce métier [...]* ».

Point de coïncidence : au même moment, Blanquer lance son « *Laboratoire de la République* », pour lutter contre « *le wokisme, nouvel obscurantisme* », ce concept flou de la rhétorique réactionnaire qui inclut, pêle-mêle, les féministes, les militant-es anti-racistes, anti-fascistes, les études postcoloniales, l'intersectionnalité, bref, tout ce que conspuent le camp réactionnaire.

■ Présents parce qu'obligés un matin de novembre, Les collègues d'un lycée venus la messe entendre

Octobre 2021 : l'ensemble des personnels du lycée reçoit un mail du chef : « *nous pouvons dresser le constat, global, d'un climat scolaire apaisé au sein de l'établissement. [...] Un comportement récurrent a cependant attiré l'attention de l'équipe de direction, il s'agit du port d'un voile par une dizaine de jeunes filles* ». Ce même mail annonce une demi-journée banalisée où l'ensemble des personnels de l'établissement, enseignant-es ou non, devront subir une formation « *Laïcité et valeurs de la République* ».

Les élu-es au CA rédigent une motion avant la formation pour marquer leurs désaccords quant au diagnostic établi par la direction. Pour les élu-es, la question du voile n'est

pas le problème principal du lycée. Surtout, au regard de l'ambiance médiatique du moment, le contenu de cette formation obligatoire a de quoi susciter des inquiétudes.

■ C'est de ça, sans erreur, dont on nous a parlé. De fréquence, de longueur, toute la matinée.

Mercredi matin, jour J : le personnel de l'établissement est venue la messe entendre. La formation commence par des rappels juridiques sur les peines encourues pour chacun des faits et gestes des élèves musulman-es qui peuvent être assimilés à de l'apologie du terrorisme et qui en seraient pas signalés : une minute de silence non respectée, une sonnerie de téléphone qui ressemble à l'appel à la prière, un vêtement inapproprié, etc. Les limites de l'absurdité sont repous-

Directrice de la publication

Marie-Pierre Aiello

N° de CPPAP : 0623 S 06521

Rédaction

combat-syndicaliste@cnt-f.org

CS c/o CNT Stics 13

c/o 1 000 Bâbords

61, rue Consolat 13001 Marseille

Administration

cs-administration@cnt-f.org

C/O CNT 18 Avenue de Sierre

07200 Aubenas

Abonnements

cs-administration@cnt-f.org

C/O CNT 18 Avenue de Sierre

07200 Aubenas

Impression sur papier certifié

PEFC

Imprimerie de Étoile

Za Sainte Anne 61190 Tourouvre

Les tâches amenant le Combat syndicaliste dans votre boîte aux lettres sont effectuées par des syndiqué.es après leurs journées de travail. Toutes vos idées d'articles sont les bienvenues. Le bouclage se faisant aux environs du 15, il est important que vos articles arrivent à la rédaction quelques jours avant, le plus tôt possible, cela évite le stress. Merci à tou-t'es !

sées : un terme comme « Cheh », aussi banal parmi la jeunesse de Quatre-Chemins que dans celle du 15^e arrondissement, peut constituer une apologie du terrorisme... Quand un collègue fait remarquer qu'il ne reconnaît pas l'appel à la prière, l'inspectrice, satisfaite, lui répond « *tant mieux !* », comme si connaître la religion musulmane était déjà un signe de radicalisation.

Autre cible, les stratégies des personnes musulmanes pour contourner la loi de 2004 : en plus de traquer les filles voilées, il faut dorénavant aller chercher toute trace de potentielle islamitude dans leurs vêtements. Tout y passe : la largeur des bandeaux (s'il font plus de 5 centimètres de large, attention, danger), la longueur des jupes (si elles couvrent les chevilles, attention, danger)... La taille n'est pas le seul critère : la couleur, la fréquence ! Devant ce torrent de bêtises, bon nombre de collègues réagissent pour mettre en avant l'absurdité de ce qui nous est demandé. Le ton monte, les inspecteur·trices nous invectivent, refusent de répondre aux questions, bref, tout se passe mal.

D'autres problèmes existent peut-être, mais les inspecteur·trices n'en démordent pas : « *Non ! C'est votre priorité numéro 1 !* », assène l'une, et son collègue de rajouter : « *Je vous préviens, le recteur fait des descentes dans les établissements, il prend les filles voilées en photo et il convoque !* ».

■ **Furent surpris pour le moins du discours entendu. De dialogue, il n'y eut point, les questions pourfendues**

Réuni·es pour discuter de la formation, nous décidons de marquer notre indignation par la gaudriole : l'idée du poème émerge. Un collègue

Poème « Le serpent et le roquet »

Laissez-nous vous conter la bien étrange fable,
Dont nous devons chercher, depuis lors la morale,

D'un serpent louvoyant, la langue mielleuse,
Qui n'est pas dominant et devient bête hargneuse ;

D'un roquet aboyant, la langue fielleuse,
Sans retour connivent donc d'humeur bilieuse.

Présents parce qu'obligés un matin de novembre,
Les collègues d'un lycée venus la messe entendre,

Furent surpris pour le moins du discours entendu.
De dialogue, il n'y eut point, les questions pourfendues.

Acquiescer sans rien dire, et l'échange banni,
À leurs propos souscrire mais répondre, nenni.

Non, infantilisé·es, soupçonnés sans détour,
On nous a menacé·es, main de fer sans velours,

D'être photographié·es, convoqué·es tour à tour,
Par un recteur caché, preuve aussi de bravoure.

Sous le masque se cachant, après les points légaux,
D'exemples iniques en faits divers démagos,

De la laïcité, des affiches de campagne,
On a vite retrouvé les sombres amalgames.

Pour étonner ainsi, leurs propos quels furent-ils ?
Un seul thème choisi, le voile des jeunes filles.

Sans surprise, quel drame, nous nous y attendions.
L'habillement des femmes sous toutes ses variations,

Du pouvoir rétrograde déchaîne les passions,
Dès que vient une estrade, ils hurlent à l'unisson.

Quelle erreur feraient-elles, si en plus d'être femmes,
A l'époque actuelle, elles étaient musulmanes.

C'est de ça, sans erreur, dont on nous a parlé,
De fréquence, de longueur, toute la matinée.

De hijab, d'oripeaux, pas de laïcité.
D'abaya, de bandeaux, pas de fraternité.

De robe et de textile, pas de l'égalité.
De photos, de chevilles, pas de liberté.

Qu'elles nous semblent éloignées, dans ces nuages si lourds,
Ces valeurs qui toutes et tous nous animent tous les jours.

WANTED



Dead or alive

Ceci est un ennemi
de la République.
N'agissez pas seul·e.

est désigné, comme pour chaque motion, pour lire « Le serpent et le roquet », texte finalisé le jour du CA après échanges et concertations des représentant-es des enseignant-es. En fin de CA, après la lecture des trois premiers vers, le chef d'établissement se met à crier sur le collègue lecteur pour lui intimer d'arrêter, puis quitte le CA sous les yeux médusés de l'ensemble des représentant-es.

Quelques jours plus tard, les personnels de l'établissement reçoivent un mail indiquant que le poème a été envoyé au cabinet du recteur. Le 15 décembre, le collègue qui a lu le poème reçoit un appel et un mail du rectorat : « *Suite à un signalement du chef d'établissement vous êtes convoqué au rectorat par le directeur de cabinet du recteur et le secrétaire général du rectorat* ».

■ **Qu'elles nous semblent éloignées, dans ces nuages si lourds, Ces valeurs qui toutes et tous nous animent tous les jours**

Le poème a été lu dans le cadre du CA, sur une liste intersyndicale SNES-SNEP-CNT-CGT-SUD. Le collègue lecteur n'en faisait pas la lecture en son nom, ni en tant qu'enseignant, mais en tant que représentant. Les membres du CA étant a priori « *d'égale dignité* », la liberté d'expression des représentant-es des prof-fes est la même que les représentant-es des parents. Une mesure administrative disciplinaire à l'encontre d'un élu paraît donc peu probable. Mais c'est oublier que nous sommes sous le règne Blanquer, et que les sanctions dissimulées sont légion, administrées par le biais du « *déplacement dans l'intérêt du service* ».

Les organisations syndicales (SUD, CNT, CGT, SNES, FO) expriment

leur soutien, des articles paraissent dans la presse (Libération, L'Humanité, Le Parisien, Le Café pédagogique). Une manifestation est organisée devant le rectorat pendant la convocation du collègue, où se réunissent une centaine de personnes : les collègues du lycée en grève, la bureaucratie syndicale du 93, des camarades de plusieurs bahuts de l'académie, une journaliste du Parisien, des photographes. Un concours de poème est lancé – pour l'instant le lycée Paul Eluard de Saint Denis, avec son magnifique poème « La chouette et le Mulot », caracole en tête.

■ **Non, infantilisés, soupçonnés sans détour, On nous a menacés, main de fer sans velours**

1h30 d'entretien avec la directrice de cabinet adjointe du recteur et la secrétaire générale adjointe.

Les représentantes du recteur retiennent le caractère collectif de la motion, et se donnent le droit de convoquer les treize autres membres du CA. Il est reproché à notre collègue d'avoir continué sa lecture alors que le chef d'établissement lui avait ordonné de se taire. Or, en CA, il n'y a pas de rapport hiérarchique entre les représentant-es et le chef d'établissement. Il lui est aussi reproché d'avoir corédigé un texte insultant à l'endroit des inspecteur-trices et du recteur de Créteil.

Il est signalé à notre collègue qu'il n'y a pas de sanction disciplinaire « pour l'instant », qu'on reviendra vers lui pour d'éventuelles suites, qu'on convoquera probablement les treize autres membres du CA.

Nous apprenons une semaine plus tard, par voie de presse, qu'un-e des inspecteur-trices a porté plainte pour outrage et diffamation.

À suivre...

■ **Acquiescer sans rien dire, et l'échange banni, À leurs propos souscrire mais répondre, nenni**

Cet épisode relève de plusieurs obsessions répressives de l'administration Blanquer, assorties d'une stigmatisation de l'islam dans la course réactionnaire à la présidentielle. Il faut bien montrer à la droite réactionnaire que Macron, lui aussi, lutte contre les musulman-es, « en même temps », sans doute, qu'il lutte contre les pauvres, contre les réfugié-es, contre les militant-es féministes et antiracistes.

Cette mainmise sur l'habillement des jeunes filles ne se limite pas à la question de l'islam : on se rappelle des sorties de Blanquer et de Macron sur les crop-tops. Ce réveil de la « guerre scolaire » est une tentative de protéger le pouvoir scolaire contre l'invasion fantasmée des « pédagogistes rouges », des « wokistes » ou autres « islamogauchistes ».

L'époque change, le nom aussi, mais l'objectif est le même : mettre les prof-es au pas pour qu'iels diffusent dans l'esprit des élèves une idéologie aussi réactionnaire qu'elle est nationaliste. Notre établissement est connu des services pour une capacité de mobilisation assez forte sur les problématiques locales, et une unité syndicale sans faille.

On a vu à de nombreuses reprises dans le 93 des sanctions, souvent dissimulées, pour casser les dynamiques de salle des profs : aujourd'hui, la répression syndicale ne s'embarrasse même plus d'avancer masquée. ●

Samsoul,
STE 93

Face à l'état et au capital : reconquérons nos libertés

Analyse du flicage sanitaire et de ses dérives autoritaires.

Depuis plus de trente ans les lois sanitaire liberticides s'accumulent :

- En 1986, la loi fondamentale relative à la lutte contre le terrorisme.

- En 1996, la loi n°96-647 du 22 juillet créant un délit d'association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste.

- En 2001, la loi de sécurité quotidienne et fichier STIC.

- En 2002, la loi Perpen 1 puis la loi LOPPSI.

- En 2003, la loi de sécurité intérieure.

- En 2004, la loi Perpen 2 et la loi pour la confiance dans l'économie numérique.

- En 2006, la loi n°2006-64 relative à la lutte contre le terrorisme.

- En 2007, la loi sur les peines planchers.

- En 2008, le FNAEG (fichage ADN) est instauré, la loi sur la rétention de sûreté, le fichier Cristina, le fichier Base élèves et le fichier ELOI.

- En 2010, loi LOPPSI 2.

- En 2012, nouvelle loi antiterroriste.

- En 2014, encore une loi de lutte contre le terrorisme.

- En 2015, une loi sur le renseignement.

- En 2016, une loi renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement.

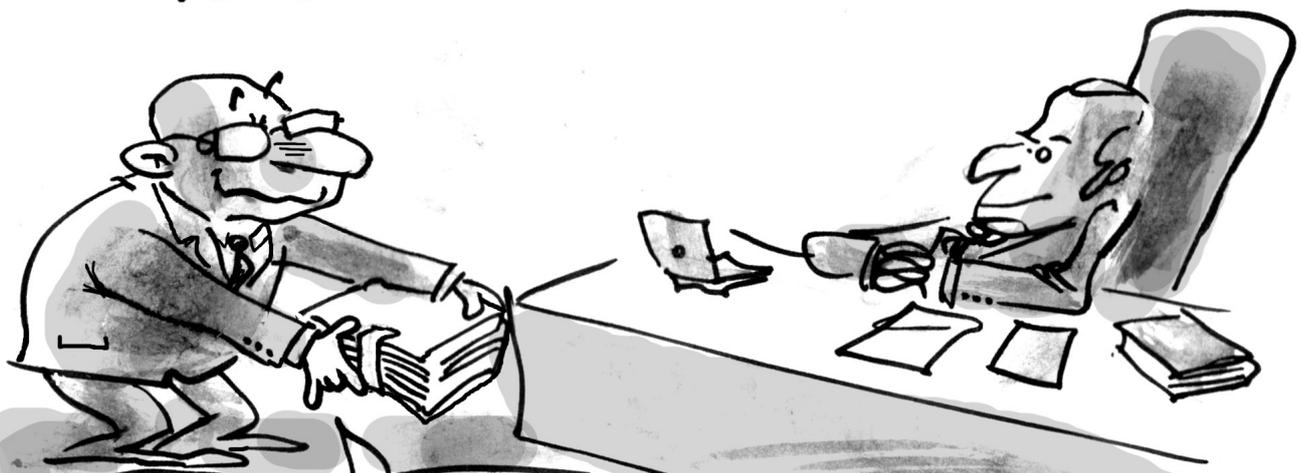
- En 2017, une loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme.

- En 2018, une loi sur le secret des affaires et loi asile-immigration.

- En 2019, loi anti-casseurs.

- En 2021, loi sécurité globale, loi « séparatisme », loi « drone 2 » et pass sanitaire.

LE SÉCURITAIRE EN 3x8



- 8 JOURS DE SUIVI PERMANENT ET DE DÉLATION OBLIGATOIRE
- 8 JOURS DE CONTRÔLE STRICT ET DE RÉÉDUCATION EN PRÉSENCIEL
- 8 JOURS EN ÉTAT D'URGENCE ET AUTO SURVEILLANCE CITOYENNE

©NI!



Chacune de ces lois a fait reculer un peu plus loin nos libertés individuelles et collectives. Dans ce sens, le pass sanitaire est un outil au service de l'État qui s'inscrit en parfaite cohérence avec l'ensemble de ces textes sécuritaires. Pour autant, un pas est franchi car les actes de surveillance et de contrôle ne sont plus réservés aux services de police et de sécurité mais s'étendent maintenant potentiellement à chaque citoyenne et citoyen. La logique du pass tend à séparer la population en deux groupes distincts aux droits

différenciés.

Nous pouvons observer que ce pass qui était censé être très limité dans le temps (c'était d'ailleurs sous cette condition qu'il avait été validé par le Conseil constitutionnel) est prolongé pour une durée qui va atteindre un an en attendant d'autres futures prolongations. De la même manière, il est à craindre que son utilisation et ses conditions d'obtention (le gouvernement parle d'un schéma vaccinal complet comme unique condition) soient revues régulièrement.

■ Non au flicage sanitaire et aux dérives autoritaires !

Si nous sommes opposé-es au pass sanitaire par principe, nous pensons aussi que les choix faits par les gouvernements ne peuvent en aucun cas nous protéger efficacement à terme contre les effets de cette crise et des suivantes, quelles que soient leurs causes. En effet seule une société solidaire et coopérative sera à même d'offrir le maximum de protection aux plus vulnérables d'entre

nous.

Cette solidarité et cette coopération ne peut se développer que dans une société de liberté et d'égalité.

Or, la liberté est continuellement combattue par l'État qui cherche à s'assurer d'avoir les sujets plus dociles possibles, et l'égalité est continuellement détruite par le capital qui a basé tout son développement sur le profit et l'égoïsme.

Si nous voulons éviter de vivre dans une société rêvée par l'État qui ne sera qu'un cauchemar dystopique pour nous, il est grand temps de résister partout où nous le pouvons aux atteintes liberticides et autoritaires, de nous organiser collectivement dans la rue, nos quartiers, villes et villages, sur nos lieux de travail afin de construire une large mouvement de lutte qui nous permette de conquérir nos libertés. Nous pourrions alors travailler à la transformation de notre société sur des bases libertaires et égalitaires. ●

CNT
CONFÉDÉRATION NATIONALE DU TRAVAIL
Bureau confédéral
6, rue d'Arnal
30900 Nîmes
 www.cnt-f.org – Mèl : cnt@cnt-f.org
COMBAT SYNDICALISTE
 CNT – 33, rue des Vignoles – 75020 Paris
 Mèl : cs-administration@cnt-f.org

Écoutez la CNT sur Radio Libertaire 89.4 MHz



145, rue Amelot, 75011 Paris, tél. 805.34.08.

« *Le monde merveilleux du travail* » les lundis de 19h30 à 21h, par le SCIAL RP

Lundi 21/02 : Spéciale élections présidentielles : Le suffrage universel

Lundi 28/02: Rediffusion du 3ème volet consacré au syndicalisme révolutionnaire; CGT-U/CGT-SR.

Lundi 7/03: Journée des femmes : féminisme en question...

Lundi 21/03: Spéciale élections présidentielles : Voter, c'est renoncer.

Lundi 28/03: Rediffusion du retour sur le colloque d'octobre 2021 sur les 150 ans de la Commune de Paris (1871).

Radio libertaria les mardis de 20h30 à 22h30

mardi 8/02 : "EDUC'93" par le STE 93.

mardi 15/02 : par PTT 75.

mardi 22/02 : "Sérvices publics" par la CNT ÉNERGIE.

Dans les *Chroniques Syndicales* les samedis : traitement des luttes et de l'actualité sociale de 11h30 à 13h30

Samedi 5/02 : par PTT 75.

Samedi 12/02: par PTT 75.

Samedi 26/02 : par Le Secrétariat International CNT.

Samedi 5/03: par PTT 75.

Dimanche 29/05 : Micro Ondes 94 par le syndicat ETPICS 94 ou un autre syndicat du 94 De 15h30 à 17h

En écoute directe hors région parisienne, sur le site internet : www.radio-libertaire.net (consultez l'AGENDA des émissions, les podcasts)

Podcasts disponibles aussi sur le www.mixcloud.com/radiolibertaire pour y retrouvez les émissions antérieures...

Ainsi que sur le site de la CNT région parisienne

www.cnt-f.org/urp/

■ Les structures CNT.

■ (syndicat).

■ Les articles publiés par le syndicat.

EHPAD en crise

Face à l'épuisement et à l'abandon, action collective et solidarité !

Le gouvernement abandonne les EHPAD aux mains d'entreprises privées. Ces entreprises ne cherchent qu'à faire un maximum de profit: ce qui compte ce ne sont pas les gens, mais faire de l'argent, rien que de l'argent.

En 2017, on découvrait que le groupe Korian dont les bénéfices ont été multipliés par 5 en un an, n'hésitait pas à rationner les protections de ses résidents... pourtant financées par des subventions publiques.

Comment font ces multinationales pour gagner de l'argent sur le dos des travailleuses et des personnes âgées?

D'un côté, les patrons font pression sur le personnel en le faisant travailler plus, tout en réduisant le nombre de postes. Ils exigent un rendement irréaliste.

De l'autre côté, ils font des économies en dégradant les conditions d'accueil des résident-es. Les directions d'EHPAD vont jusqu'à rationner la nourriture.

Rappelons que les salarié-es des EPHAD sont en première ligne dans la crise du covid. Malgré leurs efforts et leur courage, iels ne récoltent que du mépris de la part de leurs patrons et du gouvernement.

Cette situation est inacceptable.

Ne nous résignons pas. Pour que ça change, il faut se battre ensemble.

Le syndicat est un excellent outil pour ça. Il peut également aider à lancer et soutenir un collectif de travailleurs et travailleuses, syndiqué-es ou non. Le travail des salarié-es des EPHAD doit être reconnu. Cela passe par des augmentations de salaires et des conditions de travail décentes. ●

*Union Département de Haute Garonne,
CNT 31*

SITUATION SOUS CONTRÔLE DANS LES EHPAD



Pour un féminisme syndical, de classe et révolutionnaire

Alors que depuis bientôt deux ans, nous traversons une crise de santé mondiale, la politique comptable se poursuit.

En tant qu'anarcho-syndicalistes et syndicalistes révolutionnaires, nous sommes profondément anti-sexistes et féministes. Bien qu'il puisse sembler satisfaisant de constater que ces termes sont désormais repris partout, il nous apparaît primordial de préciser les détours et contenu des combats à mener en ce sens, ce qui manque cruellement à ce jour. Nous considérons que cette imprécision est non seulement contre-productive mais aussi dangereuse.

Parce que nous considérons tous les individus égaux, nous rejetons toute forme de pouvoir, de domination, d'exploitation, de classification ou de distinction. Parce que nous considérons qu'il ne saurait y avoir de liberté et d'égalité réelles et d'émancipation individuelle que dans une société d'égalité économique, sociale et politique. Parce que nous considérons que les individus ne sont concrètement libres que lorsqu'ils et elles ont les moyens matériels de l'être et qu'à partir du moment où aucune instance économique, politique ou religieuse n'est en mesure de les priver de ces moyens. Parce que nous pensons que toute la classe des travailleurs et travailleuses a un intérêt commun et universel à renverser la société capitaliste et étatique actuelle, pour construire une société d'égalité et de liberté réelles, communiste libertaire. Parce que nous estimons que, sur le plan du féminisme, de l'anti-sexisme ou du patriarcat,

cela signifie que l'égalité entre les sexes, comme la liberté de choix, ne pourra passer que par la disparition des inégalités sociales, économiques et hiérarchiques.

Parce que nous souhaitons mettre en place une société communiste libertaire, et que nous considérons que les moyens conditionnent la fin, nous avons pour but immédiat de créer du commun. Un commun concret et pratique, qui refuse de distinguer les

adhérent-es sur quelque base que ce soit dans toutes les réunions, structures et prises de décisions. Ce n'est qu'en développant dès aujourd'hui des pratiques égalitaires que nous pourrons construire ensemble une société égalitaire.

Parce que, si nous respectons le droit individuel de chacun-e d'avoir une spiritualité privée, nous contes-tons en revanche aux religions et aux structures religieuses la possibilité



de régenter la vie de l'humanité, et notamment des femmes.

Pour toutes ces raisons, notre féminisme est syndical, de classe et révolutionnaire, car seule l'abolition du capitalisme, des classes sociales et de l'État, l'égalité économique de toutes et tous, permet d'envisager une égalité réelle entre tous les êtres humains, et une émancipation individuelle de tout un chacun.

Nos orientations et notre féminisme ne sont bien entendu pas exclusifs de luttes qui ne sont pas de notre ressort spécifique (sur la qualification pénale des faits, sur le droit au mariage pour toutes et tous, sur la question du sexe inscrit sur les cartes d'identité, par exemple), menées par des associations ou organisations autres, comme l'étaient les Mujeres Libres de 1936 en Espagne, et nous pouvons nous y associer lorsque cela nous semble en cohérence avec nos orientations.

Dans cette logique, nos luttes et nos revendications immédiates se situent naturellement sur la recherche de cette égalité économique et sociale et sur le développement de structures sociales permettant l'accès de toutes et tous à des conditions d'existence libres et épanouissantes.

Nous revendiquons, dans le cadre des entreprises :

- L'égalité salariale hommes-femmes stricte ;
- L'égalité sur les propositions d'évolution de carrière ;
- Les moyens nécessaires pour que les femmes aient les mêmes formations et qualifications que les hommes ;
- L'arrêt immédiat des diffusions d'offres d'emploi comportant des discriminations, pourtant illégales dans le droit actuel ;
- La fin des temps partiels imposés

et les 4/5e payés temps plein (pour toutes et tous) pour la garde des enfants jusqu'à l'entrée au collège ;

- L'application stricte du retour au poste initial pour les congés maternité et parentaux ;

- La mise en place d'un service public de cellules d'écoute et d'accompagnement, externe et indépendant du lieu de travail, pour les travailleurs et travailleuses victimes de pressions psychologiques, en lien éventuel avec l'inspection du travail ;

- L'obligation aux entreprises d'avoir a minima un protocole de gestion concernant les discriminations, et qu'il soit cité dans le règlement intérieur.

Plus spécifiquement sur la question des violences faites aux femmes ou victimes de viol :

- L'arrêt maladie sans limitation de durée pris en charge par la sécurité sociale ;

- Le retour strict au poste initial pour les personnes concernées ;

- L'accès à des structures d'hébergement (foyers de femmes victimes de violences) dignes et gratuites, avec les enfants le cas échéant ;

- Le développement massif de ces foyers à travers le pays dans une logique de proximité, l'embauche de tous les personnels formés nécessaires à leur bon fonctionnement et la mise en place de permanences associatives en leur sein ;

- Le droit à une aide psychologique, médicale et juridique gratuite et sans condition de durée.

En termes de soin et de sécurité sociale :

- le renforcement de la gynécologie, y compris dans les centres de santé de proximité ;

- le maintien et/ou le développement d'un tissu de maternités de petite taille et de proximité ;

- le remboursement par la sécurité

sociale des moyens de contraception et d'hygiène intime, avec augmentation de la part patronale de cotisation.

Plus largement, nous revendiquons l'élargissement du salaire socialisé (principe de la sécurité sociale) pour que tous les travailleurs et travailleuses aient accès à un salaire minimum de 1700 € nets, permettant d'avoir une indépendance économique et sociale.

Enfin, étant syndicalistes révolutionnaires et fédéralistes, nous estimons que nos fédérations professionnelles comme nos syndicats d'entreprise ou unions géographiques de syndicats sauront décliner ces revendications minimales dans leur réalité propre (ainsi des réflexions, par exemple, sur les éducations non sexistes au sein de la Fédération des travailleurs de l'éducation, la lutte pour la défense du Planning familial, etc.).

De la même manière, notre syndicat soutiendra toutes les luttes pour l'émancipation des travailleuses à travers le monde, contre l'obscurantisme, la traite prostitutionnelle et pour l'égalité économique et sociale. Nous exigeons l'accueil immédiat et sans condition, dans des conditions dignes, de toutes les femmes (et de leurs familles) issues de régimes patriarcaux, victimes de violences sexistes ou des réseaux de prostitution. Nous exigeons également que les multinationales françaises appliquent au sein de leurs entreprises, dans tous les pays du monde les mêmes règles qu'en France en termes de salaires, de congés maternité et parentaux, etc. ●

le SIPMCS-CNT

Du côté du droit

Quelques jurisprudences récentes de la Cour de cass.

Si le protocole préélectoral négocié au préalable ne prévoit rien pour les élections au CSE, impossible de contester la constitution d'un collège à domination masculine. La Cour de cassation a acté que seul l'employeur peut déterminer la proportion de femmes et d'hommes de chaque collège électoral (toujours si le protocole préélectoral ne règle pas la question). Et si la Dreets (ex Direccte) peut être saisie d'une demande du respect de paritarisme du personnel dans les différents collèges, elle n'a pas à in-

diquer cette proportion dans sa décision (Cass. soc. 22 septembre 2021, n° 20-16.859).

■ Le centralisme syndical ne passe pas

Ça se passe chez Nexans France, fabriquant de câbles électriques en cuivre, fibre optique. En 2020, Sud industrie désigne un délégué syndical dans deux établissements où Sud est représentatif. Mais problème : le syndicat qui n'est pas représentatif au niveau de la boîte toute entière, a

quand même déclaré un RSS central, syndicaliste déjà désigné DS dans un de ces deux établissements. La désignation au niveau central a été contesté par la boîte qui a eu gain de cause en dernière instance (Cass. soc. 22 septembre 2021 n° 20-16.981).

■ Faut zinguer patron (en brut ou en net ?)

En cas de licenciement jugé abusif et si l'une des parties refuse la réintégration, l'employeur doit verser une indemnité de préjudice. Le cas



concerne le groupe multinational cimentier Vicat. Entré comme ouvrier d'expédition, devenu contremaître, il était payé 3 168,21 € brut par mois après 29 ans de boîte. En arrêt maladie fin 2016, déclaré deux mois après inapte à son poste de travail par le médecin du travail, il a été licencié en avril 2018 pour inaptitude et impossibilité de reclassement. Après les prud'hommes, la cour d'appel condamne l'employeur à lui verser 63 364,20 € nets de dommages-intérêts pour licenciement abusif. Le taulier est allé en cassation. Qui n'a pas contesté le chiffre de l'indemnité mais l'a retoqué en brut, et non plus en net (Cass. soc. 15 décembre 2021 n°20-18782). Avant les ordonnances Macron du 22 septembre 2017, les juges calculaient les indemnités selon deux facteurs : entreprise de plus ou moins 11 salariés et plus ou moins 2 ans d'ancienneté. Les ordonnances Macron prévoient désormais un barème de mois de salaires à verser par année d'ancienneté, toujours selon la taille de la boîte mais détaillant plus précisément l'ancienneté du salarié ayant subi un licenciement abusif.

Au passage, la cour de cass précise qu'on ne peut pas cumuler l'indemnité suite au licenciement abusif avec un autre montant d'indemnité, en l'occurrence pour sanctionner le fait que l'employeur n'a pas notifié les motifs du refus de reclassement

interne de son salarié déclaré inapte à son poste.

■ Congédiée à tort, mais avec des congés

Une salariée protégée* employée en Picardie par l'UIMM (Union des industries et métiers de la métallurgie) et son service formation a été virée en mars 2009 pour faute grave (harcèlement moral sur d'autres salariés). L'autorisation de licenciement accordée par l'inspection du travail a été annulée après coup. Virée à tort, elle a repris à son poste une fois son licenciement jugé abusif. Au delà du cas précis, la leçon à tirer, c'est que l'indemnité due à cette salariée protégée a légalement le caractère d'un complément de salaire, ouvrant donc droit au paiement des congés payés qui vont avec (Cass. soc. 1er décembre 2021 n° 19-25.715).

■ Reclassement, de complément ou initial

Employée par une étude de notaire comme négociatrice immobilière (1 484 € fixe, le reste au prorata de son chiffre d'affaires), une salariée a subi un licenciement économique qu'elle a contesté, notamment sur l'obligation de reclassement dans l'entreprise, au besoin via une formation d'adaptation, en

l'occurrence pour un poste vacant de comptable. La cour de cass a un peu finassé, considérant que la formation requise n'était pas « complémentaire » (ce à quoi est tenu l'employeur, art. L. 1233-4 du code du travail), mais « initiale », l'employeur n'avait donc pas obligation de la prendre en charge (Cass. soc. 1-12-2021 n° 20-16.281).

■ Morfle au turbin, t'es pas inaptite

Quand un salarié est déclaré inapte du fait de sa souffrance au travail, son licenciement est sans cause réelle et sérieuse. Selon le médecin du travail l'avis d'inaptitude était dû, au moins en partie, à la souffrance au travail subie. Au courant du conflit qui opposait ce salarié à certains de ses collègues, l'employeur n'avait pas pris toutes les mesures de prévention nécessaires ni de protection de son salarié, ni pris de mesures pour mettre fin à l'état de santé dégradé de la victime. Le licenciement pour inaptitude physique était dépourvu de cause réelle et sérieuse (Cass. soc. 1-12-2021 n° 19-25.107). ●

* bon, en fait, elle était représentante employeur, désignée par le Medef, au conseil d'administration de l'URSAF de l'Oise...

Grèce

Convoi solidaire en direction de la Grèce

Nous relayons ici un appel pour réunir un convoi solidaire en direction de la Grèce ! L'appel est lancé par le collectif artistique ANEPOS, basé à Athènes, dans le Tarn et les Bouches-du-Rhône.

Plusieurs fourgons solidaires vont partir en Grèce durant cet hiver 2022. Le but : soutenir les lieux et initiatives solidaires autogérées du mouvement social qui résistent et aident les précaires grecques et exilé-es abandonné-es par l'État. En effet, la situation des exilé-es s'est fortement aggravée depuis le mois d'octobre (60% des aides financières ont été coupées). Une raison de plus de soutenir les collectifs qui font face à cette ignominie, dans l'entraide et l'autogestion, sur un plan horizontal et sans subvention ni soutien du pouvoir et de ses valets. Une action par-delà les

frontières, de mouvement social à mouvement social.

Un premier fourgon est parti de Montreuil le 5 janvier, d'autres vont partir en convoi en février, puis en mars, de Nevers, Marseille, Albi, Grenoble, Bordeaux, Martigues... (il est encore possible de partir avec nous si vous avez un véhicule).

Vous remarquerez que beaucoup de départements n'ont pas de points collecte cette fois, faute de fourgon dans ces zones : si vous connaissez un moyen de transférer les colis d'un éventuel nouveau point collecte (en

Bretagne, Lorraine ou Belgique par exemple) vers l'un de ceux déjà indiqués sur la carte, banco ! Sinon, certain-es se regroupent parfois pour faire appel à un transporteur.”

Pour contacter les points collecte qui commencent déjà à rassembler les denrées et le matériel, il existe un annuaire complet des points de collecte disponible en ligne sur ce site: <http://blogyy.net/2022/01/01/nouveau-convoi-solidaire-vers-la-grece/>

Vive la solidarité internationale! ●

G.T Europe



« La seule façon de te sauver toi-même, c'est de lutter pour sauver tous les autres. » Nikos Kazantzakis



FOURGONS SOLIDAIRES VERS LA GRÈCE JANVIER-FÉVRIER-MARS 2022

LISTE DES BESOINS PRINCIPAUX

FOURNITURES BÉBÉS : lait infantile en poudre, mixers de type babycook, soins bébé, sérum, vitamines, couches, lits parapluie.

JOUETS : figurines, légos, jeux d'échecs, ballons (pas de peluche).

HYGIÈNE ET PARAMÉDICAL : gels douche, protections périodiques, dentifrices, brosses à dents, lessive, nettoyeurs, chevillières, genouillères...

BASE ALIMENTAIRE : légumes secs, fruits secs, biscuits, céréales, thé, café, autres aliments transportables... mais aussi grandes marmites et louches...

SOUTIEN FINANCIER : Cela permet aux collectifs sur place de compléter eux-mêmes et diminue la charge transportée. Par chèque à l'ordre de **Anepos** : **ANEPOS – Action Solidarité Grèce – 6 allée Hernando – 13500 Martigues** ou par virement à Anepos : IBAN FR46 2004 1010 1610 8545 7L03 730 BIC : PSSTFRPPTOU - Objet : « Action Solidarité Grèce »

ENVOI DE COLIS : à l'adresse ci-dessus. Pour des envois par transporteurs ou points relais, contactez solidarite@anepos.net (ou tél. 06 24 06 67 98).

MESSAGES DE SOUTIEN : avec éventuellement dessins, photos, affiches, autocollants ou confiseries fermées et non fragiles.

Merci ! Ευχαριστώ!



Depuis 2009, le collectif artistique et solidaire ANEPOS, basé dans le Tarn, les Bouches-du-Rhône et à Athènes, mène des centaines d'actions en Grèce en partenariat avec une quarantaine de collectifs du mouvement social qui s'organisent face à l'austérité : dispensaires médicaux autogérés gratuits, entraide contre les expulsions, cuisines solidaires gratuites, centres sociaux autogérés, hébergements et actions de soutiens aux exilé.es, outils coopératifs, livres et films en creative commons visibles gratuitement sur internet et finançant en moyenne à 50% les convois solidaires (*Ne vivons plus comme des esclaves, Je lutte donc je suis, L'Amour et la Révolution*), rencontres-débats... Encore un grand merci pour votre soutien et/ou votre participation aux nombreux convois passés, avec de 3 à 28 fourgons à chaque départ !

Si vous désirez partir avec nous avec votre véhicule, n'hésitez pas à nous contacter !



Biélorussie

Libération d'Igor Bancer et retour sur la répression en cours

Nous avons déjà évoqué dans les pages internationales du Combat syndicaliste la situation que connaît la Biélorussie depuis 2020. Le dictateur au pouvoir depuis 1994, Alexandre Loukachenko, écrase son peuple par une répression féroce depuis les dernières élections présidentielles qu'il prétend avoir remportées haut la main, après avoir fait taire violemment les contestations et emprisonner les candidats de l'opposition.

Les témoignages se multiplient du côté des camarades biélorusses qui dénoncent les méthodes de répression subies par le mouvement social. Les tortures individuelles et collectives sont la norme. Les conditions d'incarcération sont décrites comme des camps de « reconditionnement » des individus déviant-es. Les opposant-es à Loukachenko sont toujours décrit-es comme des « agent-es étranger-ères » par la dictature et Vladimir Poutine affiche régulièrement son soutien et sa protection à la dictature.

De nombreux-ses biélorusses sont passé-es par les prisons, les violences en manifestations ou la torture. La majorité des contestataires du résultat des élections de 2020 est soit en prison, soit en exil, soit terrorisée par les tortures et les disparitions.

Certain-es camarades essaient de créer des liens de solidarité avec le peuple biélorusse en lutte. C'est le cas du site Pramen ("rayonner" en biélorusse) qui diffuse des informations sur l'actualité de la lutte et de la répression.

Le réseau Anarchist Black Cross essaye lui aussi de générer des campagnes de soutien en faveur des prisonnier-ères du mouvement.

Nous devons continuer de manifester sans faillir notre solidarité envers les peuples qui luttent pour leur liberté et leur émancipation.

Dans ce contexte plus que dramatique, nous avons tout de même une bonne nouvelle. Nous annonçons ici la libération du camarade Igor Bancer, chanteur du groupe de Punk oi! antifasciste, Mister X BY streetpunk, dont nous vous avons parlé dans ces pages.

Il a été condamné à plusieurs reprises à des peines de prison pour son engagement. Durant sa détention, il a été victime et témoin de situation de torture et de mauvais traitement envers les prisonniers. Lui-même avait mené une grève de la faim pour obtenir de meilleures conditions de détention. Grâce à ses combats en détention et aux campagnes de solidarité internationales,

il est aujourd'hui libre.

En janvier 2022, quatre anarchistes biélorusses (Siarhei Ramanau – Ihar Alinevich – Dzmitry Rezanovich – Dzmitry Dubousky) ont été condamnés à des peines allant de 18 à 20 ans de prison, et, comme des milliers d'autres opposant-es biélorusses incarcéré-es, ils sont eux aussi victimes de tortures et de mauvais traitements.

Poursuivons et amplifions les campagnes de solidarité envers le peuple biélorusse!

Pour aller plus loin :

- Un article de mars - infos à lire en ligne sur l'implication des anarchistes dans le mouvement de contestation depuis 2020. (Témoignages de camarades Biélorusses) mars-infos.org/je-sors-une-analyse-critique-de-la-6052

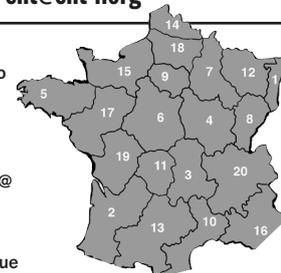
- Le site du groupe Pramen : <https://pramen.io>

- Le site de la branche Biélorusse de l'Anarchist Black Cross <https://abc-belarus.org/?p=14555&lang=en> ●

G.T Europe

Vous trouverez sur le site Internet www.cnt-f.org, toutes les coordonnées pour contacter un syndicat par branche ou par section géographique. Voici les adresses par région.

Bureau confédéral
6, rue d'Arnal 30900 Nîmes
06 52 17 93 54
mél : cnt@cnt-f.org



1 Alsace

Union régionale CNT c/o
Lucha y Fiesta
BP 30017 67027
STRASBOURG CEDEX 1
09 52 91 12 14 alsace@
cnt-f.org

2 Aquitaine

Syndicats Gironde 36, rue
Sanche-de-Pomiers, 33000
Bordeaux
06 95 52 69 71
ul33@cnt-f.org
Syndicats régionaux PTT
Aquitaine, BP 80099, 33704
Mérignac

3 Auvergne

Union locale CNT
Salle Poly, place Poly,
63100 Clermont-Ferrand

**4 Bourgogne
Franche Comté**

Syndicat intercorporatif de
Saône-et-Loire
et de la Nièvre
19 rue du pavé
71290 Cuisery,
CNT 21
6b rue Musette
21000 Dijon
http://www.cnt-f.org/_cnt-interco-21_.html
06 01 22 17 94

**5 Bretagne et Pays de la
Loire**

Union régionale CNT
BP 30423, 35004 Rennes
CEDEX
06 34 98 30 72
bretagne@cnt-f.org

6 Centre

CNT Centre
13 rue Pierre Fournier
41600 Lamotte-Beuvron
cnt-centre@cnt-f.org
7 Champagne- Ardennes
Syndicats CNT Marne
BP 90009,
51201 Épernay CEDEX

8 Franche-Comté

Syndicats
CNT Doubs
c/o CESL, BP 121, 25014
Besançon CEDEX cnt-doubs@cnt-f.org
CNT Jura
Sur la Roche
39370 Les Bouchoux

9 Île-de-France

Union régionale CNT
33, rue des Vignoles, 75020
Paris 01 43 72 95 34
br.rp@cnt-f.org

10 Languedoc Roussillon

Union régionale CNT
6 rue d'Arnal 30000
Nîmes
ur.lr@cnt-f.org

11 Limousin

Union locale Limou-sin
6, rue de Gorre,
87000 Limoges,
cnt87@cnt-f.org

12 Lorraine

Union régionale CNT
ur.lorraine@cnt-f.org
UD CNT Moselle
5, place des Charrons,
57000 Metz
ud57@cnt-f.org

13 Midi-Pyrénées

33, rue Antoine Puget,
31200 TOULOUSE
07 81 10 63 66

14 Nord-pas-de-Calais

Union régionale CNT 32,
rue d'Arras, 59000 Lille
03 20 56 96 10
ur59-62@cnt-f.org

15 Manche

Syndicat CNT Manche
cntmanche@cnt-f.org
facebook.com/cnmanche

16 PACA

CNT-STICS 13 c/o 1000
bâbords 61, rue Consolat
13001 Marseille

17 Pays la Loire

voir Bretagne

18 Picardie

Voir avec Nord-pas-de-Calais

19 Poitou-Charentes

Union régionale CNT
20, rue Blaise-Pascal,
86000 Poitiers
05 49 88 34 08

20 Rhône-Alpes

Union régionale CNT
44, rue Burdeau
69001 Lyon



АНАРХА-ПАРТЫЗАНЫ

Дзмітрый
Рэзановіч

Дзмітрый
Дубоўскі

Ігар
Аліневіч

Сяргей
Раманаў



Cadix

La répression contre les métallos s'amplifie !

Des nouvelles de la lutte des métallurgistes.

Nous vous avons parlé dans les pages internationales du *Combat Syndicaliste* n°467 de janvier 2020, de la lutte des métallurgistes en Andalousie. Ce vaste mouvement social avait impressionné par ses mobilisations et sa détermination au mois de novembre décembre dernier.

La répression du mouvement a elle aussi surpris par sa violence, son ampleur et son ciblage sur des syndicalistes. La police de l'État espagnol est venue faire des perquisitions chez des camarades à Cadix et dans les locaux syndicaux. Les syn-

dicats C.G.T. de Cadix et Confluence des travailleurs du métal (CTM) dénoncent ces méthodes d'intimidation et de répression. Ces deux syndicats qui ont refusé les accords proposés par la direction en novembre 2021, comptent reprendre la rue pour relancer leur mouvement.

Ils ont appelé à la mobilisation contre la répression le 15 janvier et annoncent la suite du mouvement de grève et la mobilisation.

Pour rappel, les demandes concernent les salaires et le maintien des emplois. La direction des usines utilise le prétexte de la pandémie

pour réduire les salaires en menaçant de délocaliser. Pour l'instant, depuis le 24 novembre 2021, les syndicats CSCO (Confédération syndicale des commissions ouvrières), et U.G.T (Union générale des travailleurs) ont signé des accords avec la direction des usines et les syndicats CGT métallurgie de Cadix et CTM appellent à poursuivre la grève et la lutte!

Pour leur apporter du soutien ou pour suivre leur lutte sur internet : www.cgandalucia.org ●

G.T Europe



La course éperdue



La course éperdue

Noé Alvarez, ed. Marchialy, 320 p. 21€.

Éperduent, ils et elles courent, foulant la caillasse, la mousse, l'herbe folle, la poussière des terres de leurs ancêtres. 30 à 50 bornes par jour, tous les jours pendant six mois, à camper dans la forêt ou au bord des routes toutes les nuits, de l'extrême ouest du Canada jusqu'à Panama. Une course sacrée à travers les terres volées des Indiens d'Amérique, dit le sous-titre du récit. Y compris via le Chiapas zapatiste. L'auteur est enfant de l'usine, prolo chicano, fils de prolos. L'université où il accède avec une bourse, il ne s'y retrouve pas. Pas son monde. Pas encore. Il rejoint donc ce marathon éperdu, court à s'en faire mal, court pour sa famille, pour se prouver quelque chose, pour il ne sait pas toujours quoi. Ce défi à travers déserts, forêts, montagnes et secteurs urbanisés, il le partage avec des descendant-es secwepemcs, gitxsans, dakelhs, apaches, yaquis, opatas, yoremes... Noé Alvarez a aussi des racines indigènes, mais plus lointaines, un aïeul purépecha, l'un des peuples premiers du Mexique.

Ces « *Peace and Dignity Journeys* » ont commencé comme une marche syndicale en 1966, en Californie. Le syndicat United Farm Workers y mène alors une grève qui dure cinq ans contre l'exploitation des ou-

vriers des vignes, Latinos et Philippins. En 1990, nouvelle déclinaison panaméricaine, décidée à Quito, en Equateur, et vouée à réunir tous les indigènes, d'Alaska à la Terre de feu.

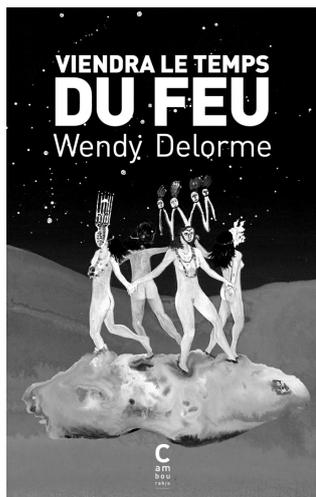
Tous les quatre ans, la version du nord coalesce des membres de diverses nations natives venus d'Alaska, du Mexique, du Canada, des USA. On y honore sur le parcours les patrimoines culturels communs, y compris ses implications spirituelles, partageant cérémonies, chants et rituels de ces gens « *qui ont des nations mais pas de frontières ni d'État* ». Chacun-e court avec un bâton à plumes, symbole de la lutte de ces peuples, dignes survivants des colonisations. Les différentes éditions de cette course ont été dédiées à la jeunesse, aux femmes, à l'eau, ancrant le souvenir martelé par les pas de la place de chacun-e sur la terre de ses ancêtres. Le froid, la chaleur, les conditions dures, spartiates, faim au ventre, usures du corps en mouvement quotidien, amènent leur poids de souffrance, renvoyant aux destins individuels des participant-es, venu-es de la rue, des gangs,

de la misère de prolos immigrants forcés. Les relations sont parfois tendues au sein de la communauté disparate de cette course sans compétition, qui garde comme un devoir le fait de relier les territoires amérindiens. Pourtant les conflits sourdent, prêts à exploser, le sexisme interne aussi, d'autant que l'épuisement exacerbe les tiraillements et que certains prônent une discipline de fer, en mode guerrier. À chaque étape, le « cercle » est autant une cérémonie qu'une AG, à l'écoute des coutumes et des histoires de la communauté qui reçoit. Mi journal de voyage mi récit autobiographique commenté, ce texte célèbre des retrouvailles avec la fierté d'être, presque un accomplissement qui remet debout l'auteur sorti transformé du périple. Il reprendra les études après avoir retrouvé l'estime de soi : « *J'ai toujours eu honte de ce que j'étais. J'avais honte de me sentir chez moi nulle part et il m'a fallu traverser l'Amérique du nord en courant pour comprendre que chez soi, c'est partout où l'on est en mouvement* ». ●

Nico, SINR 44



Le temps du feu ?



Viendra le temps du feu,
Wendy Delorme, 2021,
ed. Cambourakis, 18 €.

le bon fonctionnement d'une société stérile, et procréer pour assurer sa reproduction. La mise en couple, hétéro bien sûr, est obligatoire pour donner naissance dans un temps imparti. Sinon, gare au déclassement qui vous contraint à vivre dans la misère loin des beaux quartiers. En face de cette cité vivait un groupe de femmes. On suit leur histoire à travers leurs réminiscences. Car le malheur est déjà arrivé : leur camp a été attaqué et détruit, parce qu'elles représentaient un danger : l'émancipation.

Le livre retrace leur manière de vivre, leurs pratiques, leurs formes de relations, à travers les personnages qui en ont réchappé. Heureusement,

à l'intérieur de la cité, des femmes, des gouines, des trans et des pédés ne sont pas loin de déclencher la rébellion.

Ce n'est pas un livre qui fait du bien : autant Wittig donnait envie de tout quitter pour se reconstruire politiquement et poétiquement, autant on traverse avec les personnages de Delorme les affres du désespoir. Mais les deux donnent envie de brûler l'hétéropatriarcat, le colonialisme et le capitalisme, donc l'un dans l'autre on en sort nous-même guérilliers et guérillères. ●

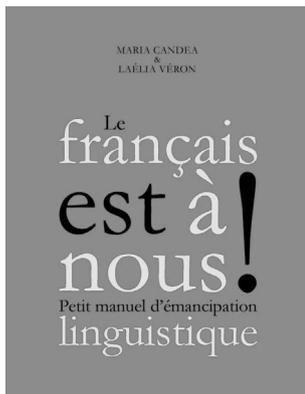
G., CNT 42

À la toute fin des années 60, Monique Wittig imagine la vie d'une communauté composée de femmes et vivant en lesbiennes. Wittig écrit comme une épopée la vie de ces femmes, Guérillères en provenance du monde entier, qui s'émancipe en se libérant de l'aliénation sexiste et patriarcale. Son livre commence et se finit par les mots :

ELLES AFFIRMENT
TRIOMPHANT QUE
TOUT GESTE
EST RENVERSEMENT

Wendy Delorme reprend en 2021 l'histoire de ces guérillères pour l'ancrer dans un roman. Dans un monde plutôt post-apocalyptique, mais pas si loin de nous non plus : dévasté par la destruction écologique, ultra sécurisé et donc sécuritaire, fermé contre les migrants et migrantes climatiques et économiques. Dans cette société protégée par des murs, chacun et chacune a un rôle social bien défini : travailler pour assurer





Le français est à nous !

Petit manuel d'émancipation linguistique, Maria Candéa et Laélia Véron, 2019, éd. La Découverte, 18 €.

Maria Candéa et Laélia Véron travaillent sur : comment la manière dont on parle nous classe socialement. Le livre explore la langue et la linguistique françaises, en les repositionnant dans les rapports de pouvoir. Elles y parlent des questions de démasculinisation, mais ne se limitent pas à ça. On explore aussi avec elles les rapports de pouvoir liés aux classes sociales, et au colonialisme.

Ce livre n'est pas un condensé de règles à suivre : au contraire ! Il pose les enjeux derrière les choix linguistiques et langagiers qu'on fait au quotidien ou que l'Etat fait en notre nom.

Ainsi, on vous a rabâché les oreilles sur : on ne dit pas « aller au coiffeur, mais aller chez le coiffeur ». Mais vous vous êtes déjà demandé pourquoi ? Et surtout, vous vous êtes déjà demandé pourquoi on di-

Petit manuel d'émancipation linguistique

sait « aller aux putes » et pas « chez les putes » ? Le livre répond à ça. Jusqu'à l'époque moderne, les commerçants et commerçantes logeaient dans leur atelier. On allait donc réellement chez le coiffeur, comme on allait d'ailleurs chez le boucher ou la bouchère : le lieu de vente était aussi l'habitation. Entre-temps certains usages se sont cristallisés, d'autres ont bougé. Mais il se trouve que l'expression « aller chez le coiffeur » a été conservée par les réacs du bon parler de la bourgeoisie, parce que créer une exception, c'est créer la distinction sociale. Quant à aller aux putes, l'explication est simple : c'est une façon de déshumaniser les travailleurs et travailleuses du sexe. Même si on va souvent chez elles et chez eux pour commercer, on garde quand même ce petit « aux » qui les remet à leur place : celle d'objets.

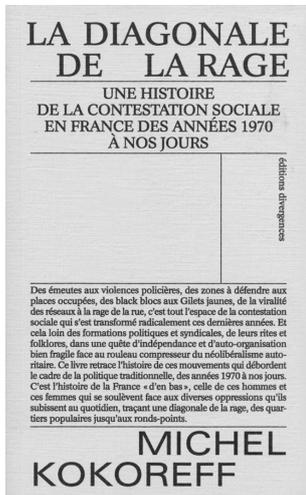
Dans un autre chapitre les autrices reviennent sur la fascination et la peur que provoquent chez les locuteurs et locutrices légitimés-es, la « langue des jeunes ». Elles rappellent qu'il s'agit moins d'une langue des jeunes qu'une langue des classes sociales et des racisé-es. Le livre aborde également la question de l'enseignement du français dans les colonies, et de la Francophonie.

Les autrices retracent la création de la Francophonie, qui était à ses débuts autant un outil de valorisation de la langue qu'un moyen d'étendre l'universalisme à la française. Elles exposent les va-et-vient entre une Francophonie plus ou moins linguistique, et surtout plus ou moins politique et colonialiste. Elles se demandent pourquoi il est d'usage dans les rayons littéraires de séparer littérature francophone et littérature française, sachant que par définition le français est francophone... à moins que la littérature française doive se démarquer, a contrario des autres littératures francophones qui se contenteront bien d'un amalgame. Enfin, elles rappellent qu'il existe la Francophonie (avec un grand F), comme institution politique, mais aussi la francophonie (avec un petit f), comme population partageant de fait une langue commune. Et que la différence est importante.

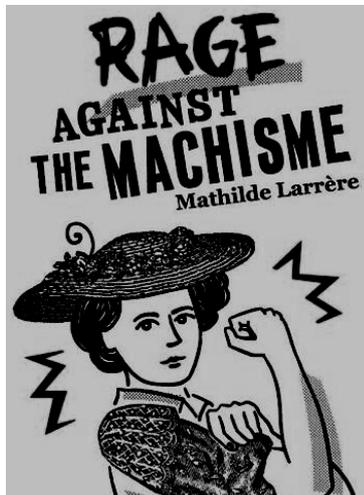
C'est un bouquin fluide et très simple à lire. Il peut servir à découvrir ces questions mais aussi à se rafraîchir la mémoire et à se constituer un répertoire de réponses face aux réacs de la langue. ●

G., CNT 42

Y a de la rage dans l'air



La diagonale de la rage,
Michel Kokoreff, ed. Divergences,
3615 p. 18€.



Rage against the machisme,
Mathilde Larrère, ed. du Détour,
224p, 18,90€.



La rage contre le règne de l'argent,
John Holloway, ed. Libertalia,
74 p, 5€.

Opter pour la rage pour analyser les conflictualités sociales, patriarcales porte le risque de tenir les dominations de classe, de race ou de genre dans le registre des émotions impulsives, irréflechies. Émotions ? Le terme désignait sous l'ancien régime un des noms de l'émeute. Va donc pour la rage. La rage digne, digna rabia comme disent les Zapatistes.

Inserant des extraits de ses observations de terrain, quand il est embarqué dans les manifs, le sociologue Michel Kokoreff dresse une « *histoire de la contestation so-*

ciale en France des années 1970 à nos jours » plus centrée sur les derniers moments que sur le début de la période. Après le GIP, comité anti-prison animé par Foucault, la « *marche des beurs* » puis le MIB, Mouvement de l'immigration et des banlieues, il passe aux nouvelles formes de contestation auto organisées, places occupées, black blocks, OnBloque-Tout, cortèges de tête, zads, « *manifs sauvages* », Gilets jaunes. Ce qui fait parfois un peu inventaire des luttes, entre souvenirs et actualité différée, sans éluder le travers nihiliste de la rage, sans objectif autre qu'une expression d'un rejet de la domina-

tion. Au passage, il note que la dénonciation des brutalités policières fasse office, à minima, de convergence des luttes en version très défensive. On peut trouver que le sociologue analyse un peu trop longuement les efforts de Macron pour faire un grand débat chargé d'éteindre le feu des Gilets jaunes. Le passage sur les Appellistes et leur filiation Tiqqun-Comité invisible menant à faire sécession à la campagne (Tarnac, ND des Landes par exemple) reste centré sur la lecture de leurs textes, toujours un brin sentencieux, pas sur leur pratiques sur le terrain, nettement plus problématiques. Dommage pour un

ABONNEZ-VOUS AU COMBAT SYNDICALISTE

Je m'abonne pour 11 numéros (1 an) au prix de 30 € (soutien), 22 € (standard), à partir du numéro :

Si réabonnement, merci de cocher la case :

NOM PRÉNOM. ADRESSE.....

PROFESSION. MAIL.....

Chèque à l'ordre de la CNT à renvoyer à Combat syndicaliste C/O CNT 18 Avenue de Sierre 07200 Aubenas

Si vous souhaitez qu'un.e ami.e s'intéresse au CS ou si vous avez vraiment trouvé merveilleux ce numéro, mais que vous n'avez pas la possibilité de vous abonner tout de suite, alors lisez bien ceci : **durant 3 numéros, nous vous abonnons gratuitement.** Il vous suffit de remplir le bon ci-dessus et de cocher cette case.

Toutes ces offres d'abonnement valables uniquement en France métropolitaine. Nous contacter pour l'étranger. L'offre d'abonnement pour 3 numéros gratuits valable une seule fois par personne (même nom, même adresse). Bonne lecture.



ABONNEMENT GRATUIT

sociologue qui admet quand même que leurs « *rappports avec l'extrême gauche et les milieux alternatifs sont logiquement tendus. Ils suscitent beaucoup d'animosité et de conflits avec les trotskistes, certains sous-courants anarchistes et féministes* » en rappelant quelques critiques faites aux Appelos, l'abandon de la centralité de l'État et de la lutte de classes.

D'Olympe de Gouges à #MeToo en passant par le code Napoléon et les femmes des barricades, Mathilde Larrère consacre 70 textes courts aux constructions récentes du patriarcat. Un genre d'encyclopédie à l'arrache,

plein de rappels historiques, sans oublier la division genrée du travail, et aux luttes des ouvrières contre les ouvriers, maris et collègues, pour imposer leur place et leur voix : en 1866, les mutualistes proudhoniens obtiennent du congrès de l'AIT à Genève un vote contre le travail des femmes. Et pourtant une fois à l'usine, elles se battent avec fougue, ovalistes, porcelainières, couturières, sardinières, jusqu'aux femmes de ménages racisées des chaînes hôtelières...

Le politologue irlandais John Holway analyse le fric comme lien

social toxique, engendrant souffrance et destruction. À partir de textes de conférences données après la crise des subprimes de 2008, il cherche des brèches dans la suprématie capitaliste, revient sur divers mouvements, Indignados, occupations des places, printemps arabes, Gilets jaunes, qui ont pour certains bien perdu de leur premier attrait. tout en remarquant que la seule colère mène et a déjà mené « *au racisme, à l'autoritarisme, au sexisme à la cruauté* ».●

Nico, SINR44



LA CNT C'EST QUOI ?

UN SYNDICAT ! Parce que cette forme d'organisation englobe à la fois le champ économique, politique, social et culturel. Parce qu'elle est directement issue du peuple et qu'elle représente ses intérêts.

DE COMBAT ! Parce que les intérêts des travailleur-euses s'opposent radicalement aux intérêts du capitalisme. Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation.

AUTOGESTIONNAIRE ! Parce que les décisions doivent être prises à la base. Parce que nous appelons à l'auto-organisation des luttes. **SOLIDAIRE !** Parce que les hiérarchies (salaires, fonctions, statuts) s'opposent à une société égalitaire et autogérée. Parce que seules la réflexion et l'action interprofessionnelles permettent d'éviter le corporatisme. **ANTICAPITALISTE !** Parce que nous fabriquons toutes les marchandises et assurons tous les services, nous devons les orienter pour le bien de toute la collectivité et non pour l'ambition démesurée de quelques-un.es. C'est pourquoi nous pensons que le syndicalisme doit être porteur d'un projet pour une société plus juste, plus égalitaire, plus libre... Un projet révolutionnaire. Puisque personne ne travaille à ta place, que personne ne décide à ta place !



LA DIGNIDAD
REBELDE
NO SE COMPRA
Y NO SE VENDE

